



*Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUILLET 2025

Étaient présents :

COULANGE François, LEYRIS Françoise, FURIC Brigitte, ESPERANDIEU Anne, EL BAZAZI Omar, PEILLEX Jean-François, MOUTET Nathalie, GAIO Christine, ROCHE Julien, ROGIER Olivier, AUBERT Julien,

Absents et excusés :

DUCLOUX Sébastien procuration à EL BAZAZI Omar,
GRANCIER Charlotte procuration à PEILLEX Jean-François

ADAM Gilles

MATHON Elodie

Secrétaire de séance : MOUTET Nathalie

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril.2025 :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de retrait d'une délibération :

- Tableau des effectifs

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Demande de subventions travaux voirie 2025

Monsieur le Maire explique que suite à l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale il est proposé pour cette année 2025 d'effectuer les travaux de réfection de chaussée chemin des Blachettes et chemin sous l'église. Ces travaux peuvent prétendre au concours du Département de l'Ardèche dans le cadre du « Pacte Routier » et dans les aménagements de sécurité (taux d'aide maximum de 40 % maximum avec plafond de subvention de 20 000 € par commune). Deux projets peuvent être déposés par commune et par an.

Entreprise retenue : GROUPE BRAJA LAUPIE TP

Deux voies communales sont concernées :

Montant estimatif des travaux chemin des Blachettes : 29 222.00 euros HT / 35 066.40 euros TTC

Montant estimatif des travaux chemin sous l'église : 18 645.50 euros HT / 22 374.60 euros TTC

Le montant global estimatif des travaux de voirie pour l'année 2025 s'élève à la somme de 47 867.50 euros HT / 57 441.00 TTC

Le montant subventionnable par le Département serait de : **19 147.00 €**

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite le concours du Département de l'Ardèche pour un montant de **19 147.00 €**

Approuve le plan de financement tel que présenté

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL :

Abondement comptes

- 2138 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Autres constructions. Opération 111 : OM

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder le compte 2138 afin de régler les Entreprises Leyris et Laupie. Le Maire propose :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépense de fonctionnement :	
Chapitre 023 – virement vers la section d'investissement	+ 899.00 €
Dépense de fonctionnement :	
CH 011- Art 615231 - Entretien, réparations voiries	- 899.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement OP 111 OM - Art 2138 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Autres constructions	+ 899.00 €
Recette d'investissement Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	+ 899.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL :

Abondement comptes

- 165 Dépôts et cautionnement reçus pour 1074.12 €

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder le compte 165 afin d'apurer des cautions anciennes. Le Maire propose :

- Art 60612 – Énergie - Électricité	- 1074.12 €
- Art 2138 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Autres constructions	+ 1074.12 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour :13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28H) à compter du 1^{er} août 2025.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

L'agent devra justifier d'expérience professionnelle,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Visite sécurité de l'école le 28 août 25
- Agrandissement du local technique, dépôt du permis de construire en septembre 25
- Changement des ordinateurs de la mairie fin juillet 25

- Changement des volets et fenêtres des logements sous l'église, opération subventionnée par les C2E (Certificat d'Economie d'Energie)
- Travaux d'assainissement des Salles doivent débuter en septembre 25
- Maison Audibert au Quillard mise en sécurité par la commune avec la réfection de la toiture, travaux payés par la commune, le trésor public va essayer de récupérer les frais engagés auprès de la famille. Le dossier risque de durer longtemps, nous sommes en attente d'information de notre avocate pour une procédure de biens sans maître.
- Fibre optique : une grande partie des travaux sont terminés, il reste quelques quartiers à raccorder d'ici fin 2026 : Estivajol, Rousselonge, le Salze et la Ribeyre. Le quartier des Plantades reste en attente du raccordement de la commune de St Genest
- CCAS : suite aux permanences réalisées par les membres du ccas une réflexion est engagée pour la continuité ou pas car très peu de monde est venu.
Dictionnaires pour les enfants de CM2, Julien les livrera à domicile.
- Le recensement des chemins ruraux et reclassement suite à l'enquête publique devrait être commencé avant la fin du mandat.
- Journée citoyenne le 27 septembre 2025
- Journée du patrimoine le 20 septembre 2025
- Les manifestations de l'été :
 - 16 et 17/07/2025 : Chien Fou
 - 27/07/2025 : concert à la Blache
 - 02/08/2025 : concert à l'église
 - 02/08/2025 : Fête de Brès
 - 15/08/2025 : vide grenier autour de la cave coopérative
 - 14/09/2025 : vide grenier de l'école

Le Maire,
F. COULANGE

